Bulletin

de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp

Syndicat National Unitaire Instituteurs Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°581 de Mars 2011

ISSN: 1250-3509





Réunions d'Informations Syndicales (R.I.S.)

Partout en France
du 28 mars au 2 avril,
le SNUipp-FSU
rencontre
les collègues,
débat,
fait des propositions,
informe.

Au sommaire:

- p.1: Réunions d'Informations Syndicales.
- p.2 : Consignes à tous les participants.
 Faire vivre le droit...
 Récupérer sur les Aides
 Personnalisées ?
- p.3 : Tableau départemental des R.I.S. Editorial.
- p.4: Arrêté du 16 janvier 1985.

p.5 et 6

Manifestation du 19/03/11. Appel des 25.

Se réunir sur le temps de travail : un droit !

- faisons-le vivre.
- renforçons-le!

En participant nombreux aux R.I.S. organisées partout dans le département par le SNU.ipp-FSU 93

Samedi 19 mars 2011
Manifestation lle de France
14 h Luxembourg vers Place de la Bastille

Voir p.5 et 6

Comment faire ?

CONSIGNES A TOUS LES PARTICIPANTS

Réunion en dehors du temps de présence élèves

- 1) Sur un temps d'animation pédagogique ou concertation : N'adressez aucune demande individuelle d'autorisation d'absence. Une fiche de présence sera établie sur place. Une attestation individuelle de participation vous sera remise.
- 2) Sur un mercredi matin ou samedi matin où il n'y a pas de temps de service: Les réunions d'informations syndicales étant un droit, nous vous invitons à récupérer sur:
 - un temps d'animation pédagogique,
 - les aides personnalisées.

Une attestation de présence individuelle vous sera remise.

Réunion sur temps devant élèves

Dans quelques villes, le SNU.ipp-FSU 93 propose une réunion sur le temps devant élèves et une autre réunion un mercredi ou un samedi pour celles et ceux qui souhaitent récupérer sur un temps d'animation pédagogique, ou tout simplement participer alors qu'ils ont déjà récupérer leurs deux animations pédagogiques.

Dans d'autres villes, le SNU.ipp-FSU propose deux réunions sur deux temps de travail devant élèves. Ces formules permettent aux collègues de se répartir et d'assurer l'ouverture des écoles aux élèves (voir p.4 article 4 du décret de 1985).

Faire vivre le droit... en respectant les obligations que l'on nous assigne

- 1 Le SNU.ipp-FSU 93 a présenté à l'Inspecteur d'Académie le dispositif de tenue des réunions d'informations syndicales lors d'une audience le 9 mars, ceci afin de mettre en place la concertation voulue par les textes.
- Un dispositif prenant des formes diverses : à la multiplicité de situations locales, nous répondons par la diversité des réponses.
- 3 Un dispositif qui tient compte de la nécessité de préserver :
 - d'une part, nos droits,
 - d'autre part, le besoin de ne pas réduire le nombre d'animations pédagogiques ou de temps de concertation.
- 4 Un dispositif qui permet à la profession de retrouver le chemin du débat collectif, de la confrontation et de la construction collective des revendications.

Récupérer sur les aides personnalisées ?

Et si on récupérait sur les aides personnalisées qui font partie de notre temps de travail, la réunion de trois heures à laquelle on participe un mercredi matin ou un samedi matin ?

C'est la solution que vont choisir quelques sections locales du SNU.ipp dans le département.

Cette solution présente l'avantage pour les collègues de ne pas choisir entre formation professionnelle et information syndicale.

Le droit de participer aux demi-journées sur le temps de travail a été gagné par la lutte dans les années 80.

Ensemble, faisons-le vivre!

Premières dates de la seconde réunion d'informations syndicales

AUBERVILLIERS

Mercredi 30 mars 9h/12h - Bourse du travail d'Aubervilliers (rattrapage sur Animation Pédagogique ou Aides Personnalisées) ou Vendredi 1er avril 13h/16h - Bourse du travail d'Aubervilliers

AULNAY sous BOIS

Mercredi 30 mars 8h45/11h45 - Bourse du Travail d'Aulnay

BOBIGNY

Mercredi 30 mars 8h30/11h30 - Elémentaire J.J.Rousseau

BONDY

Vendredi 1er avril 13h30/16h30 - Elémentaire Noue Caillet **ou** Vendredi 8 avril - 13h30/16h30 - Elémentaire Salengro

DRANCY

Mercredi 30 mars 9h30/12h30 - Bourse du Travail de Drancy

LA COURNEUVE

Mercredi 16 mars 9h/12h - Salle des Fêtes Mairie de La Courneuve

LES LILAS

Mercredi 16 mars 9 h/12 h - Elémentaire P.Langevin

MONTFERMEIL/COUBRON/VAUJOURS

Samedi 12 mars 8h30/11h30 - Ancienne Salle de la Bibliothèque

NOISY LE GRAND

Mercredi 30 mars 8h45/11h45 Lieu à déterminer

PANTIN

Vendredi 1er avril 13h30/16h30 - Local du SNU.ipp (41 rue Delizy) ou Mercredi 18 mai 9h/12h

PIERREFITTE/VILLETANEUSE

Vendredi 1er avril 13h30/16h30 Lieu à déterminer

ROMAINVILLE

Mercredi 30 mars 9h/12h Espace de proximité Cachin (rue de la Résistance) avec récupération sur les aides personnalisées

SAINT DENIS

Mercredi 30 mars 9h/12h - Bourse du Travail de Saint Denis

SAINT OUEN

Samedi 2 avril 8h30/11h30 Elémentaire A.France

SEVRAN

Mercredi 30 mars 8h30/11h30 - Elémentaire Montaigne

STAINS

Samedi 19 mars 8h30/11h30 - Elémentaire V. Renelle

TREMBLAY EN FRANCE

Mercredi 30 mars 8h30/11h30 - Maternelle P.Langevin

Pour les autres villes du département, l'information sera sur le site au fur et à mesure.

Cher(e) Collègue,

Nous sommes souvent de plus en plus isolés dans nos classes ou dans nos écoles. Les occasions d'échanger, de se réunir entre collègues, de partager nos informations, nos analyses, nos réactions, sont devenues au fil du temps de plus en plus rares, depuis la réorganisation du temps scolaire réduit à 24 h par semaine. Nous avons souvent le sentiment de ne pas avoir le temps.

Nos droits individuels ont été limités dans l'Éducation Nationale : limitation du droit de grève par la loi sur le Service Minimum d'Accueil, des possibilités de participer à des réunions d'information syndicale ou à des stages organisés par des organisations syndicales. Autant de droits reconnus dans la constitution ou dans le statut de la Fonction Publique.

Le SNUipp-FSU organise dans tout le pays une semaine de réunions d'information syndicale sur le temps de travail du 28 mars au 2 avril 2011.

Cette initiative permettra à des dizaines de milliers d'enseignants d'affirmer leur attachement au respect du droit de chaque enseignant des écoles à participer à ce type de réunion.

Nous savons que bien souvent le manque de temps pèse dans le choix de participer à une réunion. La situation qui est faite à l'école publique, aux enseignants, la défense de nos droits nécessitent que nous prenions ensemble le temps de nous réunir.



Arrêté du 16 janvier 1985

«Avec le dispositif proposé par le SNU.ipp-FSU 93», nous respectons la totalité des obligations qui nous sont imposées, tout en renforçant le droit de se réunir.

Article premier. - Pour les personnels enseignants relevant du ministère de l'Education nationale et qui exercent leurs fonctions dans les écoles maternelles et élémentaires, les réunions visées à l'article 5, alinéa premier, du décret du 28 mai 1982 susvisé sont organisées dans le cadre des circonscriptions relevant de la compétence des inspecteurs départementaux de l'Education nationale, à raison de deux demijournées par année scolaire.

- Art. 2. Pour les personnels enseignants relevant du ministère de l'Education nationale et qui exercent leurs fonctions dans les collèges et les lycées ainsi que dans les établissements de formation des maîtres, les réunions visées à l'article 5 susmentionné se tiennent, dans ces établissements, dans la limite de quatre réunions par année scolaire d'une durée maximum d'une heure.
- Art. 3. Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, sur proposition des inspecteurs départementaux de l'Education nationale, les chefs d'établissement d'enseignement du second degré et les directeurs des établissements de formation prennent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions prévues aux articles premier et 2 index du présent arrêté.

A cet effet, chacun d'eux établit dès le début de l'année scolaire un calendrier prévisionnel des réunions prévues aux articles précédents, après concertation avec les organisations syndicales représentatives respectivement dans la circonscription visée à l'article premier pour ce qui concerne le premier degré et dans chaque établissement d'enseignement pour ce qui concerne les collèges, les lycées et les établissements de formation des maîtres.

Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, sollicitent éventuellement sur ce point l'avis des comités techniques paritaires départementaux compétents.

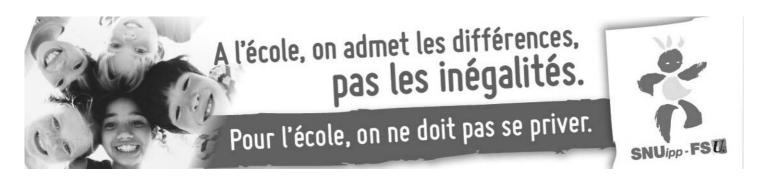
Ils veillent à l'application des mesures ci-dessus prévues et arrêtent ces calendriers après, le cas échéant, modification lorsque celle-ci est justifiée par la nécessité de préserver la continuité du fonctionnement du service public.

Art. 4. - Conformément aux termes de l'article 7 du décret susvisé, les réunions organisées dans les conditions définies aux articles précédents ne doivent entraîner aucune réduction de la durée d'ouverture des établissements d'enseignement ou de formation des maîtres.

Cette obligation impose que soient assurés en priorité l'accueil, l'enseignement et la surveillance des élèves et qu'aucune fermeture d'établissement ne soit autorisée. A cette fin, toutes les dispositions nécessaires sont prises en concertation avec les organisations représentatives des personnels concernés, une semaine au moins avant la date retenue pour chacune de ces réunions, par les inspecteurs départementaux de l'Education nationale et les directeurs d'école dans le premier degré, par les chefs d'établissement d'enseignement du second degré et les directeurs des établissements de formation des maîtres.

- Art. 5. Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, relevant du ministère de l'Education nationale et qui exercent leurs fonctions dans les services administratifs, les établissements publics sous tutelle, les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés, les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, relèvent des dispositions générales prévues au premier alinéa de l'article 5 du décret no 82-447 du 28 mai 1982 susvisé.
- Art. 6. Les agents désireux de participer à l'une des réunions visées à l'article 5 en informent l'autorité hiérarchique dont ils relèvent une semaine au moins avant la date prévue de cette réunion.







Le gouvernement ne prépare pas l'avenir!

Tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune ni d'origine, sont appelés à la journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.

Le 19 mars,
partout en France,
les 25 organisations
du collectif "Un pays,
une école, notre avenir."
appellent à manifester
pour inverser
les choix budgétaires
du gouvernement
en matière éducative.

Samedi 19 mars 2011

Manifestation Ile de France

14 h - Luxembourg

vers Place de la Bastille

(Bd Saint Michel, Bd St Germain, Pont Sully, Bd HenrilV, Place de la Bastille)

L'ordre général du cortège retenu est le suivant :

FSU Versailles - délégations FSU de province - FCPE - SGEN CGT Educ'Action - UNSA - Sud education Mouvements Pédagogiques - FSU Paris - FSU Créteil.

Dans le 93, avec 2160 élèves supplémentaires, nous rendons 20 postes au Ministère.

Pour ouvrir les classes nécessaires, l'Inspection Académique va récupérer des postes/classes en fermant : 40 postes E occupés par des non spécialistes, 20 postes de maîtres supplémentaires situés hors RAR, 30 postes dédiés à la compensation des temps partiels à 80 % qui ne seront accordés désormais que sur la quotité de 75 %.

De nouveau, c'est l'aide à la difficulté scolaire qui va régresser et toutes les villes du département qui seront touchées par une augmentation des effectifs et le redéploiement des RASED.



Le service public d'éducation, nos métiers, on les aime, _{ensemble} on les défend !



Paris, le 2 février 2011



Le 19 mars, journée nationale d'action déclinée dans chaque académie Rassemblé(e)s pour l'éducation le samedi 19 mars 2011!

L'éducation n'est plus une ambition pour ce gouvernement. Il aura supprimé 50 000 postes dans le service public d'éducation en cinq années, mettant en difficulté écoles et établissements, dégradant de façon systématique les conditions d'accueil, de formation et de qualification des élèves, détériorant les conditions de travail de l'ensemble des personnels. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) aura déstabilisé les personnels et affaibli les capacités de nombreux services comme celui de la Jeunesse et des Sports. Les universités sont confrontées à des difficultés budgétaires et des promesses non tenues.

Le service public d'éducation, cible de la chasse budgétaire, est tiré vers le bas.

A la rentrée 2011, ce seront 16 000 postes supplémentaires qui seront supprimés, malgré l'augmentation des effectifs d'élèves. Les conséquences auront des effets immédiats sur la taille des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, la scolarisation des enfants de deux et trois ans, les élèves en difficulté, le fonctionnement des services et l'offre d'enseignement... Le gouvernement fait le choix de la régression. Il a fait aussi ce choix en supprimant la formation initiale des enseignants, entraînant ainsi démissions et effondrement du recrutement. Dans le même temps, la majorité parlementaire a décidé de favoriser l'enseignement privé au détriment du service public.

Le gouvernement ne prépare pas l'avenir. Ses choix dessinent une Ecole où les inégalités seront renforcées, une Ecole plus dure pour les moins favorisés, une Ecole où la concurrence entre établissements, par l'abandon de la sectorisation, sera la règle. Les enquêtes internationales, comme PISA, confirment que les inégalités se creusent. Le gouvernement ne répond qu'avec des effets d'annonce.

La mobilisation citoyenne doit permettre d'inverser ces choix. Les organisations, rassemblées dans le collectif «L'Education est notre avenir», appellent tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune ni d'origine, à une journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.

www.uneecole-votreavenir.org





Le gouvernement ne prépare pas l'avenir!

Tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune ni d'origine, sont appelés à la journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.

Le 19 mars,
partout en France,
les 25 organisations
du collectif "Un pays,
une école, notre avenir."
appellent à manifester
pour inverser
les choix budgétaires
du gouvernement
en matière éducative.

Samedi 19 mars 2011

Manifestation lle de France 14 h - Luxembourg vers Place de la Bastille

(Bd Saint Michel, Bd St Germain, Pont Sully, Bd HenrilV, Place de la Bastille)

L'ordre général du cortège retenu est le suivant :

FSU Versailles - délégations FSU de province - FCPE - SGEN CGT Educ'Action - UNSA - Sud education Mouvements Pédagogiques - FSU Paris - FSU Créteil.

Dans le 93, avec 2160 élèves supplémentaires, nous rendons 20 postes au Ministère.

Pour ouvrir les classes nécessaires, l'Inspection Académique va récupérer des postes/classes en fermant : 40 postes E occupés par des non spécialistes, 20 postes de maîtres supplémentaires situés hors RAR, 30 postes dédiés à la compensation des temps partiels à 80 % qui ne seront accordés désormais que sur la quotité de 75 %.

De nouveau, c'est l'aide à la difficulté scolaire qui va régresser et toutes les villes du département qui seront touchées par une augmentation des effectifs et le redéploiement des RASED.



Le service public d'éducation, nos métiers, on les aime, _{ensemble} on les défend !



Paris, le 2 février 2011



Le 19 mars, journée nationale d'action déclinée dans chaque académie Rassemblé(e)s pour l'éducation le samedi 19 mars 2011!

L'éducation n'est plus une ambition pour ce gouvernement. Il aura supprimé 50 000 postes dans le service public d'éducation en cinq années, mettant en difficulté écoles et établissements, dégradant de façon systématique les conditions d'accueil, de formation et de qualification des élèves, détériorant les conditions de travail de l'ensemble des personnels. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) aura déstabilisé les personnels et affaibli les capacités de nombreux services comme celui de la Jeunesse et des Sports. Les universités sont confrontées à des difficultés budgétaires et des promesses non tenues.

Le service public d'éducation, cible de la chasse budgétaire, est tiré vers le bas.

A la rentrée 2011, ce seront 16 000 postes supplémentaires qui seront supprimés, malgré l'augmentation des effectifs d'élèves. Les conséquences auront des effets immédiats sur la taille des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, la scolarisation des enfants de deux et trois ans, les élèves en difficulté, le fonctionnement des services et l'offre d'enseignement... Le gouvernement fait le choix de la régression. Il a fait aussi ce choix en supprimant la formation initiale des enseignants, entraînant ainsi démissions et effondrement du recrutement. Dans le même temps, la majorité parlementaire a décidé de favoriser l'enseignement privé au détriment du service public.

Le gouvernement ne prépare pas l'avenir. Ses choix dessinent une Ecole où les inégalités seront renforcées, une Ecole plus dure pour les moins favorisés, une Ecole où la concurrence entre établissements, par l'abandon de la sectorisation, sera la règle. Les enquêtes internationales, comme PISA, confirment que les inégalités se creusent. Le gouvernement ne répond qu'avec des effets d'annonce.

La mobilisation citoyenne doit permettre d'inverser ces choix. Les organisations, rassemblées dans le collectif «L'Education est notre avenir», appellent tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune ni d'origine, à une journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.

www.uneecole-votreavenir.org